

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR - NIVEAUX 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> - 3<sup>ème</sup>  
Rentrée scolaire 2019

RESPONSABLES LEGAUX	
<input type="checkbox"/> Garde Alternée <i>En cas de Garde Alternée ET de double sectorisation choix du Collège après accord des 2 parents (joindre <b>OBLIGATOIREMENT</b> attestation signée des 2 parents)</i>	<input type="checkbox"/> Garde Alternée <i>En cas de Garde Alternée ET de double sectorisation choix du Collège après accord des 2 parents (joindre <b>OBLIGATOIREMENT</b> attestation signée des 2 parents)</i>
<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	<input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Tuteur <input type="checkbox"/> Autre (préciser)
Nom – Prénom	Nom – Prénom
Adresse	Adresse
CP - Commune	CP - Commune
Téléphone Domicile	Téléphone Domicile
Téléphone Portable	Téléphone Portable
Téléphone Travail	Téléphone Travail
Courriel	Courriel

Renseignement de l'élève-----

\*Niveau et Etablissement actuels :

\*Nom :

\*Prénom :

\*Sexe : F  M

\*Date de naissance : / /

\*Langue vivante 1 :

Langue vivante 2 :

Scolarité 2019 – 2020-----

*Etablissement souhaité et niveau :	*Etablissement de secteur et niveau :

Motif(s) de la dérogation (se référer à l'annexe 2)-----

Motifs	Case à cocher	Préciser si nécessaire
Motif 1 – élève souffrant d'un handicap	<input type="checkbox"/>	
Motif 2 – élève bénéficiant d'une prise en charge médicale de proximité	<input type="checkbox"/>	
Motif 3 – élève susceptible d'être boursier	<input type="checkbox"/>	
Motif 4 – élève relevant d'une fratrie	<input type="checkbox"/>	
Motif 5 – élève domicilié à proximité de l'établissement souhaité	<input type="checkbox"/>	
Motif 6 - Parcours scolaires particuliers	<input type="checkbox"/>	
Motif 7 – Autres	<input type="checkbox"/>	

Date, Nom-prénom et signature  
du chef d'établissement :

Date et signature du/des responsable(s) légal(aux) :

**Ce dossier est à remettre avec les pièces justificatives avant le vendredi 5 avril 2019  
au Chef d'établissement de secteur géographique de domiciliation de l'élève  
Tout dossier parvenu hors délai ou incomplet ne sera pas traité.**

\*champs obligatoires

## Rentrée 2019 - Notice explicative: dérogation de secteur en 5<sup>ème</sup> / 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>

L'adresse de résidence des familles détermine l'affectation sur le collège de secteur. La sectorisation des adresses relève de la compétence du Conseil Départemental du Var. L'assouplissement de la carte scolaire préconisé par les instructions ministérielles donne la possibilité aux familles de demander une dérogation de secteur. Cependant, l'affectation des élèves demeure de la compétence unique de l'Inspecteur Académique, selon les capacités d'accueil des établissements.

Si vous répondez à plusieurs critères décrits ci-après, vous devez mentionner le plus avantageux sur votre demande de dérogation.

**POUR CHAQUE MOTIF, EN L'ABSENCE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES, LE DOSSIER SERA IRRECEVABLE**

MOTIFS MINISTERIELS CLASSES PAR ORDRE DE PRIORITE		PRECISIONS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR	
1	Elève souffrant d'un handicap	Ces élèves sont repérés par les équipes médicales et pédagogiques, ils font l'objet d'une décision de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, relevant de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). - Joindre <u>obligatoirement</u> une attestation MDPH.	
2	Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale de proximité	Les élèves repérés par le médecin scolaire, un médecin spécialiste ou qui relèvent d'une convention Hôpital / Education nationale. - Joindre <u>obligatoirement</u> l'avis du médecin scolaire, le certificat médical du spécialiste ou du service hospitalier.	
3	Elève susceptible d'être boursier  <i>Cette demande n'est en aucun cas une demande de bourse</i>	Avant d'établir la demande sur ce motif, vérifier le barème ci-dessous :	
		Nombre d'enfants à charge : <i>Enfants mineurs, infirmes et/ou majeurs célibataires figurant sur l'avis d'impôts 2018 des revenus de l'année 2017</i>	Plafond annuel <i>Revenu Fiscal de Référence (RFR) figurant sur l'avis d'impôts 2018 des revenus de l'année 2017</i>
		1	15 048 €
		2	18 521 €
		3	21 993 €
		4	25 466 €
		5	28 939 €
		6	32 412 €
		7	35 884 €
		8 et plus	39 357 €
		- Joindre <u>obligatoirement</u> la copie de l'avis d'impôt 2018 sur les revenus de 2017	
4	Elève relevant d'une fratrie	L'aîné ne doit pas être en classe de 3 <sup>ème</sup> durant l'année scolaire 2018-2019. - Joindre <u>obligatoirement</u> le certificat de scolarité du collège de l'aîné	
5	Elève domicilié à proximité de l'établissement souhaité	Les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur de l'établissement souhaité. - Joindre <u>obligatoirement</u> un justificatif de domicile.	
6	<p style="text-align: center;"><u>Parcours Scolaires Particuliers (PSP) :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>Sections Sportives Scolaires</u></p> <p style="text-align: center;">RAPPEL :</p> <p>Les affectations en sections sportives dépendent de la sectorisation et sont ouvertes aux dérogations dans la limite des places vacantes. Les commissions sportives sont organisées par les établissements avant transmission à la DEVS</p> <p style="text-align: center;">Internats CHAM CHAD</p> <p><u>Exclusivement</u> pour les enseignements proposés dans les collèges mentionnés ci-contre.</p>	<b>Pour le Var, les PSP sont limités aux sections suivantes :</b>	
		<i>Collèges</i>	
		<i>Parcours ouvrant droit à dérogation</i>	
		BESSE s/ISOLE – Frédéric Montenard	APPN
		MONTAUROUX – Léonard de Vinci	Aviron
		OLLIOULES – Les Eucalyptus	Badminton
		SOLLIES-PONT – Vallée du Gapeau	Basket-ball
		TOULON – Pierre Puget	Basket-ball
		SANARY S/MER – La Guicharde (3 <sup>ème</sup> )	Danse
		BRIGNOLES – Jean Moulin	Escalade
		GAREOULT – Guy de Maupassant	Escalade
		TOULON – Pierre Puget	Football
		LA SEYNE – Henri Wallon	Football (Masculin)
		SAINT RAPHAEL – L'Estérel	Golf
		DRAGUIGNAN – Jean Rostand	Gymnastique Artistique
		DRAGUIGNAN – Jean Rostand	Pétanque
		HYERES – Marcel Rivière	Gymnastique Artistique (Féminine)
		TOULON – Pierre Puget	Gymnastique (Féminine)
		TOULON – Voltaire	Handball (Féminine)
		ST RAPHAEL – Alphonse Karr	Handball
		LA VALETTE – Henri Bosco (4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup> )	Handball
		BRIGNOLES – Jean Moulin	Handball
		HYERES – Marcel Rivière	Natation + Natation Synchronisée
		TOULON – Django Reinhardt	Natation
		SAINT RAPHAEL – L'Estérel	Natation
		ST TROPEZ – Moulin Blanc	Planche à Voile
		TOULON – Django Reinhardt	Rugby
		LA SEYNE SUR MER – Paul Eluard	Rugby
		COGOLIN – Gérard Philippe	Rugby
		DRAGUIGNAN – Emile Thomas	Rugby
SAINT TROPEZ – Moulin Blanc	Tennis		
BANDOL – Raimu	Voile		
COGOLIN – Gérard Philippe	Voile		
LA SEYNE SUR MER – Marie Curie	Voile		
TOULON – Voltaire	Voile		
TOULON – La Marquisanne (6 <sup>ème</sup> )	Volley Ball		
CLASSE A HORAIRE AMENAGES	Django Reinhardt – Toulon	CHAM	
	Gérard Philippe – Cogolin	CHAM	
	Maurice Genevoix – Toulon	CHAD	
7	Autres motifs	- Joindre <u>tout justificatif</u> relatif à la demande	